

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2009

Etaient présents : Yves George, le maire,

Mesdames Cousin D, Duneau J , Germain N , Martin D, Messieurs Bailhoux L, Favry K, Gledel G, Grisel P, Lasnier H, Prévost G, Talbot A, Touzelet S, Vieillard C, Virlet F.

Rappel de l'ordre du jour :

Fixation du montant proposé pour l'achat des aquarelles Al Maigret

Extension de la régie de recettes

Redevance pour occupation du domaine public

Revalorisation des charges locatives

Approbation du rapport CLETC présenté par Agglopolys

Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

Délibérations et questions diverses

Fixation de la valeur marchande des aquarelles d'Al Maigret

Le Service des Domaines de la Gironde, curateur à succession vacante, demande à la commune de Ménars, dépositaire de cinquante deux aquarelles, de définir une valeur marchande de ces œuvres. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 « abstentions » décide de proposer au service des domaines une valeur de 3000€ pour l'achat des cinquante deux aquarelles, après le versement à l'artiste d'une première somme de 3000€ en 2006.

Extension de la régie

Il y a lieu de modifier la régie de recettes pour encaisser les nouvelles recettes provenant de la vente des aquarelles. Après accord de la perceptrice de Mer, le conseil municipal, unanime, décide d'étendre la régie de recettes et charge le maire Y.George d'accomplir toutes les formalités administratives.

Redevance d'occupation du domaine public

Le conseil approuve à l'unanimité le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, cette redevance est de 180€ pour l'année 2009.

Revalorisation des charges locatives – logements communaux

Il est proposé de réviser les charges d'entretien pour des logements communaux sis 44 et 46 avenue Guillaume Charron. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de fixer à 30€ les charges forfaitaires annuelles pour l'entretien de la cage d'escalier et d'augmenter de 8% (soit environ un euro) les provisions mensuelles des locataires.

Rapport CLETC présenté par Agglopolys

Y.George, le maire, présente le rapport de la Commission d'Evaluation et Transfert des Charges directes et Indirectes établi par l'agglomération concernant le transfert des piscines de Blois à Agglopolys. Le conseil, unanime approuve le rapport définitif du 29 mai 2009 pour le transfert des équipements d'intérêt communautaires, il prend acte du montant global des transferts qui s'élève à 10 766 215€. Le maire est chargé d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

En référence à la loi n° 2004.809 du 13/08/04 modifiée par la loi n° 2005.380 du 23 avril 2005, Mr George le maire rappelle que les communes, dans lesquelles résident des enfants inscrits en école privée, doivent obligatoirement participer aux frais de fonctionnement. Il rappelle également qu'une somme de 1 500€ a été votée au budget 2009. Il propose de créer une décision modificative pour l'enregistrement de crédits supplémentaires de l'ordre de 364€ pour le versement de la contribution aux écoles St Joseph à Mer et Sainte Marie à Blois. Le conseil, unanime, approuve la décision et charge le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Délibérations diverses :

Convention Ecole Numérique Rurale

Le Plan « Ecole Numérique Rurale » lancé par le gouvernement sur proposition du Ministre de l'Education Nationale, vise l'équipement des écoles situées dans les communes rurales. 44 écoles du Loir et Cher ont reçu une réponse favorable dont l'école Victor Hugo de Ménars. Le maire précise que les investissements s'élevant à 15 667.60€ TTC sont subventionnés par le Ministère de l'Education Nationale à hauteur de 80% jusqu'à concurrence d'un montant de 9000€. Monsieur le maire propose de créer une décision modificative pour le

financement. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention proposée par l'Inspection Académique du Loir et cher, il autorise le maire à la signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Question posée par Mr Favry Kévin pour le suivi du matériel informatique, monsieur le maire lui répond que l'Inspection Académique aura à sa charge le suivi et les formations des enseignants.

Décision Modificative (DM) relative à l'école numérique rurale

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer l'ajustement budgétaire suivant :

En dépense : Déduire 2 500€ de l'opération 14 « bâtiments communaux » et 4 168€ des « dépenses imprévues »

Rajouter 15 668€ à l'opération 15 « matériel divers »

En recette : Enregistrer la subvention à recevoir 9000€ à l'opération 15 « matériel divers ».

Agent communal - cadeau de départ à la retraite

Mr George Yves informe le conseil du départ à la retraite au 1^{er} août prochain de Mr Delaboissière Michel, adjoint technique territorial depuis 12 ans dans la collectivité. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui offrir un cadeau pour le remercier des années passées au service de la commune.

Questions diverses

Convention de gestion du cercle scolaire de la Vallée Saint Jean

Les communes de Ménars, Saint Denis S/Loire et Villerbon se retirent du Sivos Cisse la Vallée St Jean au 30 juin 2009. Elles décident de créer une convention afin d'assurer la gestion du regroupement pédagogique intercommunal de la Vallée St Jean et des activités périscolaires s'y rattachant. Celle-ci prendra effet au 1^{er} août 2009.

Une commission communale des affaires scolaires doit être créée, en juillet, pour rendre compte au conseil municipal du bon fonctionnement du cercle scolaire.

Informations de Mr H.LASNIER

Les Mardelles : Les derniers actes notariés des terrains ont été signés chez le notaire Me Munier en mai dernier concernant l'échange des fonds de jardin. La commune, propriétaire de l'ensemble des terrains, peut maintenant engager la vente à « Aménagement du Val de Loire » pour le futur lotissement.

Mr Bailhoux demande si l'étude financière a été faite pour les futurs travaux. Mr Lasnier lui répond par la négative. Il faut au préalable arrêter la limite des travaux d'Aménagement Val de Loire et définir les travaux éventuels à entreprendre par la commune, rue Roger Régnier.

Les Coutures : La signature chez le notaire pour l'acquisition des terrains est prévue le 22 juin.

Un cahier des charges a été fait par la CAUE pour les zones à urbaniser, la réflexion sur l'axe principal de circulation et l'embellissement de l'ensemble du territoire. Ce cahier des charges a été adressé à plusieurs bureaux d'étude pour des propositions. La commission d'urbanisme se réunira le 7 juillet 2009 à 18h30.

Informations de Mr S.TOUZELET :

Commerces : La commission « développement économique » se réunira le lundi 6 juillet à 18h30.

3 démarches sont nécessaires : 1^{ère} - choix du candidat, 2^{ème} finalisation des plans en fonction des logements et des nécessités pour les commerces et 3^{ème} montage des dossiers pour les demandes de subventions.

Informations de Mr G.PREVOST :

Travaux : Le devis présenté par VEOLIA a été signé pour la réfection des poteaux à incendie. Les travaux seront lancés prochainement.

Agent communal :

Pour le remplacement de Michel Delaboissière, futur retraité, les communes de Ménars, St Denis S/Loire et Villerbon décident de créer une convention de mise à disposition à partir du mois de septembre. Un appel à candidature va être lancé.

Divers :

- L'Amicale Ménarsoise remercie la collectivité pour la subvention versée.

- Suggestion de Mr Bailhoux pour un inventaire des objets historiques de la commune.

- Informations transmises par Mme Germain Nicole présidente de l'A.S.L.M. sur les manifestations du :

5 juin: le « Repas voisins voisines » a été une réussite, environ 150 personnes ont participé.

6 juin : Belle randonnée intéressante dans le parc de Ménars, sortie à renouveler.

14 juin : peu de visiteurs à la fête du petit patrimoine. Il est souhaitable d'associer cette manifestation à la « journée du Patrimoine ».

Rappel des manifestations en juin

20 juin : visite du château réservée aux Ménarsois

21 juin : Fête du Patrimoine de l'Unesco

27 juin : Fête des écoles du RPI à Villerbon

30 juin : Conférence « La marine de Loire au 18^{ème} siècle »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 21h40.